



Madame la présidente du CT,

Nous avons fait part, par l'intermédiaire de notre dernier tract, de notre incompréhension quant à l'attribution inégalitaire de la prime COVID au sein du SPIP 87.

Nous n'avons pas eu à ce jour de réaction de votre part et vous apparaissez assez détachée à ce sujet. Pourtant, certaines de vos décisions ont eu un impact sur cette inégalité de traitement entre vos agents. Ainsi, l'un de nos collègues qui avait émis le souhait de poser 10 jours de congés avant la crise sanitaire s'est vu imposé de les prendre en totalité et s'est retrouvé exclu de l'attribution de cette prime pour une journée d'absence en trop. Certains collègues ont demandé à bénéficier du télétravail mais cela a été refusé au profit d'autres personnes.

Nous vous avons pourtant alertée sur un groupe de travail et un CTS sur les inégalités de traitement déjà existantes entre les différents SPIP y compris au sein même de la DISP de Bordeaux sur la question notamment des congés imposés et du télétravail. Vous nous avez répondu que vous aviez une hiérarchie et que vous vous contentiez d'appliquer les textes.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la portée du dialogue social au sein du SPIP 87 et de manière générale au sein de l'Administration Pénitentiaire.

Jean CASTEX, dans sa note du 02/09/20 sur les nouvelles mesures mises en place dans le cadre de l'évolution de l'épidémie de covid-19, met l'accent sur le fait « qu'un dialogue social régulier et de qualité doit être entretenu avec les représentants du personnel ».

Durant la période de confinement, vous vous êtes plutôt montrée d'apparence communicative et avez mis en place deux groupes de travail avec différents agents et avez sollicité les organisations syndicales dans le cadre d'un CTS et d'un CHSCT spécial pour envisager un plan de déconfinement. Nous pensions alors que le travail syndical serait reconnu à sa juste valeur par vous-même et par l'administration. Nous avons donc été surpris de constater que ces deux journées d'audience syndicales (convocation administration) aient été considérées comme des journées d'absence par la DISP de Bordeaux excluant de ce fait un agent syndiqué de l'attribution de la prime covid pour une demi-journée d'absence en trop.

**De ce fait, s'est posée la question de notre présence au prochain CTS qui a pour objet notamment l'organisation du service à partir de septembre. Après mûres réflexions, la CGT insertion et probation a décidé de le boycotter ne voyant pas le sens de dialoguer alors que les instances de concertation semblent être considérées comme une occasion pour les agents qui y siègent de prendre du repos.**

Limoges, le 10 septembre 2020